



## Temps de relève (transmission des consignes entre agents)

Par **Magguy**, le **06/08/2009** à **09:42**

Bonjour,rnrnJe travaille depuis trois mois en service 3x8 avec et j'aimerais savoir s'il existe une réglementation concernant le temps de relève entre agents. rnDans mon cas, je suis affectée dans un roulement et l'agent qui me relève arrive systématiquement à l'heure (et non 5 min en avance). rnDans mon entité le service de nuit se termine à 6h30 et le temps de la relève peut durer de 5 à 15 min suivant la situation du jour. Quel agent doit prendre sur son temps de travail ? Pour ma part, il me semblait que c'était à l'équipe prenante d'arriver quelques minutes avant l'équipe cédante ...rnMerci d'avance de vos réponses.rnMagali

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2009** à **11:10**

BonjourrnrnIl vous appartient de noter les minutes faites en plus journalièrement par rapport à vos horaires planifiés et d'en informer votre employeur pour obtenir leur rémunération.rnrnRestant à votre disposition.